

Conseil Territorial

Conseil Exécutif du 10 avril 2009

Délibération n° 72-2009

**Attribution de marché de travaux relatifs au changement de tension en 2009 (sur dotation
FACE 2008)**

Le Conseil exécutif du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'instruction budgétaire et comptables ;

Vu la délibération N° 56-06 portant délégation d'attributions au bureau du Conseil Général ;

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 9 avril 2009 ;

Sur le rapport de son Président

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**


Article 1er : Le marché de travaux relatifs au changement de tension en 2009 est attribué à l'entreprise SELF pour un montant de 437 319,00 Euros.

Article 2 : La dépense résultant de ce marché sera imputée au chapitre 23, nature 23-153 fonction 68.

Adopté

5 voix pour
X voix contre
X abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,


Stéphane ARTANO.

